

Répartition du financement entre les plans proposés par la DCERH

(Approximation en millions de CHF, valeur au 1.1.2012)

Plan du 28 janvier 2013				Plan du 27 février 2013					
Etat		Assuré-e-s		Total	Etat		Assuré-e-s		Total
Contribution	1'050			1'050	Contribution	1'340			1'340
Abandon du passif d'indexation (= 1% cotisation)	560			560	Abandon du passif d'indexation (=1% cotisation)	0			0
Abandon du supplément temporaire	560			560	Abandon du supplément temporaire*	560			560
Cotisation suppl. employeur (0.5%)	0			0	Cotisation suppl. employeur (0.5%)	280			280
							Cotisation suppl. assuré-e-s (1%)	560	560
Cotisations suppl. dues à l'aug. De l'âge de retraite	560	Cotisations suppl. dues à l'aug. De l'âge de retraite	390	950	Cotisations suppl. dues à l'aug. De l'âge de retraite	390	Cotisations suppl. dues à l'aug. De l'âge de retraite	290	680
1^{er} total	2'730		390	3'120	1^{er} total	2'570		850	3'420
		Incidences pour les assuré-e-s résultant du nouveau plan	1'380	1'380			Incidences pour les assuré-e-s résultant du nouveau plan**	1'080	1'080
2^e total	2'730		1'770	4'500	2^e total	2'570		1'930	4'500
Répartition en%	60.66%		39.33%	100%	Répartition en %	57.11%		42.89%	100%

* Abandon du supplément temporaire évalué sur les mêmes bases que celles du plan actuel et de la proposition de la DCERH du 28.1.2013
 - La prise en considération de la nouvelle proposition de l'Etat (Pont AVS financé par l'Etat à hauteur de 16 mios par an – indexé comme les salaires du personnel) réduit encore, pour le plan du 27 février 2013, la part à charge de l'Etat d'env. 110 mios.

** y compris les montants résultant de l'introduction d'une cotisation de rattrapage (rappel) pour chaque changement de classe.